

■ **Cefracor**: Le centre Français de l'anticorrosion a procédé au renouvellement de son bureau qui se compose désormais comme suit: Président: Professeur Philippe Marcus; Président d'Honneur: Marcel Roche; Vice-Président délégué: Dominique Thierry; Vice-Président, chargé des Récompenses: Jean Lédion; Secrétaire Générale: Lise Lanarde; Trésorier: Jean-Pierre Pautasso.

■ **DRAAF Grand Est**: Catherine Rogy (ICSPV), est nommée directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 16 août 2017, en remplacement de Laurent Kirchoffer, appelé à d'autres fonctions.

■ **DREAL Grand Est**: Mireille Maestri (IPEF), est nommée directrice régionale adjointe de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de la région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Philippe Torterotot (IGPEF), est nommé directeur régional adjoint à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

■ **MTEs - Cabinet**: Sont nommés au cabinet du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire: Thomas Lesueur, directeur du cabinet adjoint en charge du budget, des finances, des relations sociales et de l'économie sociale et solidaire, Martin Guespereau et Matthieu Peyraud, directeurs du cabinet adjoints, Benoit Faraco, conseiller spécial et en charge des négociations internationales sur le climat, Madjid Ouriachi et Deborah De Lieme, chefs adjoints de cabinet, Denis Voisin, conseiller en charge de la société civile, des questions de santé-environnement et des risques, Nathalie Mercier, responsable du pôle communication et presse, Laurent Grave-Raullin, conseiller parlementaire et relations avec les élus, Tudor Alexis, conseiller diplomatique, Justine Roulot, conseillère en charge de la biodiversité, de l'eau et de la mer, Xavier Ploquin, conseiller en charge de l'énergie, de l'industrie et de l'innovation, Germain Grac-Aubert, conseiller presse, Olivier Bouchery, conseiller spécial en charge des enjeux territoriaux et des ressources humaines, Léa Roussier, conseillère parlementaire, Baptiste Perrissin-Fabert, conseiller économie et finances vertes et économie circulaire, Nathalie Lhayani, conseillère Europe, Laetitia Pierrat, conseillère presse.

■ **DEAL Mayotte**: Stéphane Le Goaster (ICPEF), est nommé directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

■ **DEAL Martinique**: Eric Batailler (IDIM), est nommé directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Martinique, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

■ **DEAL Guadeloupe**: Jean-François Boyer (ICPEF), est nommé directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guadeloupe, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

■ **DDCS des Alpes Maritimes**: Hervé Demai, attaché hors classe d'administration de l'État, est nommé directeur départemental de la cohésion sociale des Alpes-Maritimes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

■ **DDT de la Lozère**: Xavier Gandon (ICTPE), est nommé directeur départemental des territoires de la Lozère à compter du 4 septembre 2017.

## Assainissement non collectif Une étude scientifique remet en cause l'efficacité de certains dispositifs

Sur 21 dispositifs étudiés, seuls 5 seraient aptes à délivrer une qualité d'eaux usées traitées acceptable. C'est ce qui ressort d'une étude scientifique pilotée par le Groupe National Public ANC, réalisée de 2011 à 2016 sous la houlette d'Irstea.

En 2011, l'Onema a mandaté Irstea pour la réalisation d'un programme de suivi technique *in situ* des installations d'ANC (traditionnelles ou agréées) chez les particuliers. Objectif: évaluer la qualité des eaux usées traitées par les installations en conditions réelles de fonctionnement. Pilotée par le Groupe National Public qui réunit de nombreux acteurs, l'étude s'est déroulée sur une période de 6 ans et a permis de suivre 246 installations réparties sur 22 départements. Ce suivi a permis d'évaluer une trentaine de dispositifs traditionnels ou agréés, dont une vingtaine ont pu être qualifiés selon deux critères: la qualité des eaux usées traitées (21 dispositifs) et la fréquence des opérations d'entretien "curatif" (19 dispositifs).

La caractérisation physico-chimique des eaux usées traitées a porté sur les paramètres MES, DCO, DBO<sub>5</sub> et les formes azotées (NK, NNH<sub>4</sub><sup>+</sup> et N-NO<sub>3</sub><sup>-</sup>). Quant au suivi des opérations d'entretien, il a consisté à recenser l'ensemble des opérations d'entretien engagées à titre curatif, hors vidange et entretien courant. L'analyse de la qualité des eaux traitées a porté sur des prélèvements d'eaux usées traitées de 1286 visites réalisées sur 231 installations. Quant au suivi des opérations d'entretien curatif, il a concerné 183 installations.

L'analyse statistique a permis de comparer les familles de traitement entre elles, puis les filières

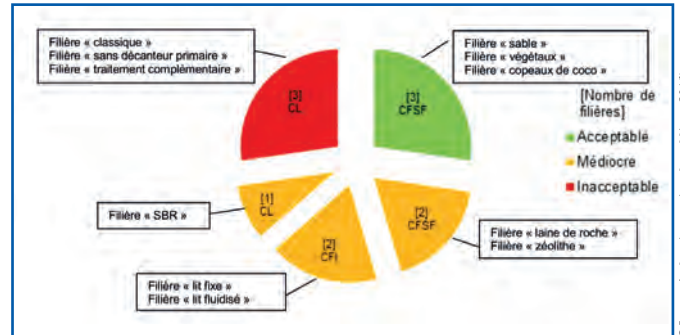


Figure 1: Qualité globale des eaux usées traitées par filières.

au sein de chaque famille et enfin les dispositifs au sein de chaque filière. « L'analyse statistique des données recueillies a permis de déterminer l'efficacité réelle de traitement, explique Catherine Boutin, coordonnatrice de l'étude. C'est la seule méthodologie qui permettait de pallier l'hétérogénéité inhérente à l'habitat individuel. Pour analyser la qualité des eaux usées traitées, nous avons créé un modèle à partir d'un logiciel de statistique connu, le logiciel R, qui nous a permis d'analyser simultanément les effets de tous les facteurs explicatifs. Quant aux informations recueillies sur l'entretien des installations, nous les avons exploitées via une méthode innovante, dite de logique floue, avec le logiciel FISPRO. Cet outil qui transforme des commentaires en données mathématiques nous a permis de qualifier et comparer les données liées à l'entretien des différents dispositifs d'épuration ».

Les résultats, dont la synthèse tient sur près de 190 pages, sont clairs. Sur la qualité des eaux usées traitées répartie en trois classes (acceptable, médiocre ou inacceptable) définies par la concentration (en mg/L) des paramètres étudiés, seuls 5 des 21 dispositifs qualifiés délivrent une qualité d'eau traitée acceptable. Il s'agit de trois dispositifs appartenant

à la famille CFSF (cultures fixées sur support fin), à savoir le filtre à sable traditionnel, un dispositif étudié de la filière "végétaux", et l'un des deux dispositifs appartenant à la filière "copeaux de coco". Viennent ensuite deux dispositifs appartenant à la filière "lit fixe" de la famille CFI (cultures fixées immergées) dont la qualité des eaux usées traitées est acceptable, selon l'étude.

Si l'on intègre à ces résultats le critère lié à l'entretien, seuls 3 de ces dispositifs (sur 18 qualifiés sur les 2 critères) donneraient des résultats satisfaisants: il s'agit du filtre à sable, du dispositif étudié de la filière "végétaux", et de l'un des deux dispositifs étudiés appartenant à la filière "copeaux de coco".

À l'opposé de ce trio gagnant, la famille CL (cultures libres) s'avère être la moins performante tout en étant la plus contraignante en termes d'entretien curatif. Au sein de cette famille, c'est la filière "SBR" qui fournit une eau usée traitée de la meilleure qualité, même si sa classe de qualité globale reste "médiocre".

Au total et sur la base des critères retenus dans cette étude, 12 % seulement des dispositifs agréés étudiés répondent au qualificatif d'"acceptable" à la fois vis-à-vis de la qualité des eaux usées traitées et de la fréquence d'entretien "curatif".

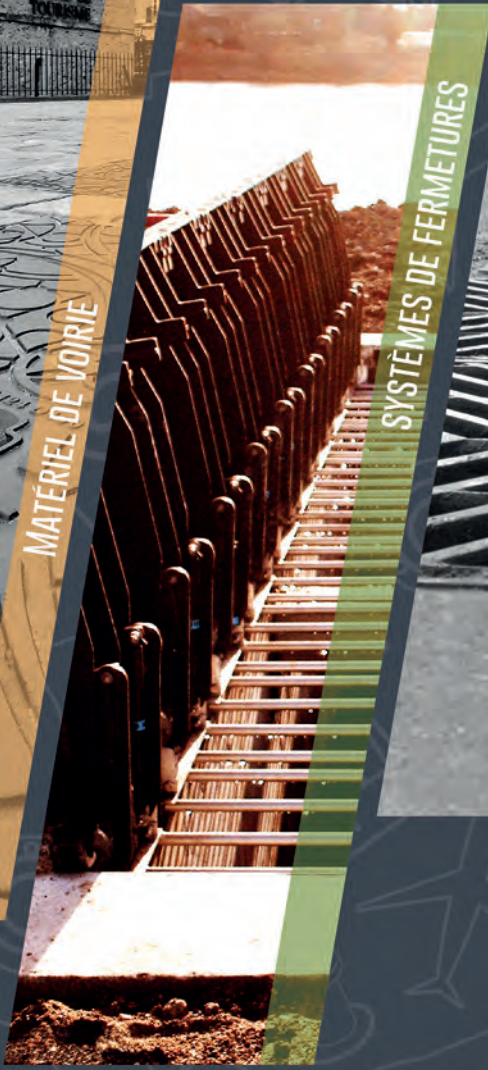




ADUCTION D'EAU POTABLE



MATERIEL DE VOIRIE



SYSTEMES DE FERMETURES



ASSAINISSEMENT



[www.soval.fr](http://www.soval.fr)



## NOMINATIONS

■ **DDTM des Bouches-du-Rhône**: Jean-Philippe D'Isseiro (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

■ **DDPP de Moselle**: Peggy Rasquin (ICSPV), est nommée directrice départementale de la protection des populations de Moselle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

■ **DDPP du Morbihan**: Hugues Laprie, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommé directeur départemental adjoint de la protection des populations du Morbihan à compter du 18 septembre 2017.

■ **DDT du Puy de Dôme**: Manuelle Dupuy (ICPEF), est nommée directrice départementale adjointe des territoires du Puy-de-Dôme à compter du 25 septembre 2017.

■ **DDPP de l'Ariège**: Isabelle Aymard, attachée principale d'administration de l'État, est nommée directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Ariège à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Anthony Montagne (IGS), est nommé directeur départemental adjoint à compter du 25 septembre 2017.

■ **DDCS d'Indre-et-Loire**: Géraldine Blanchet, attachée principale d'administration de l'État, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

■ **DDPP du Gers**: Stéphane Guiguet (ICSPV) est nommé directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

■ **DDCS de l'Indre**: Didier Aubineau, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre à compter du 7 septembre 2017.

■ **DDCS du Nord**: Laurence Lecoustre, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Nord à compter du 15 septembre 2017.

■ **DDTM de Charente-Maritime**: Isabelle Schaller (IDTPE), est nommée directrice départementale adjointe des territoires et de la mer de Charente-Maritime à compter du 15 septembre 2017.

■ **DDTM de Seine-Maritime**: Laurent Bresson, attaché d'administration hors classe, est nommé directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime à compter du 11 septembre 2017.

■ **DDPP du Gard**: Claude Colardelle (IGSPV), est nommé directeur départemental de la protection des populations du Gard à compter du 11 septembre 2017.

■ **DDPP du Lot**: Eric Marouseau (ISPV), est nommé directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations du Lot à compter du 11 septembre 2017.

■ **DDT de la Nièvre**: Sylvain Rousset (ICPEF), est nommé directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017.

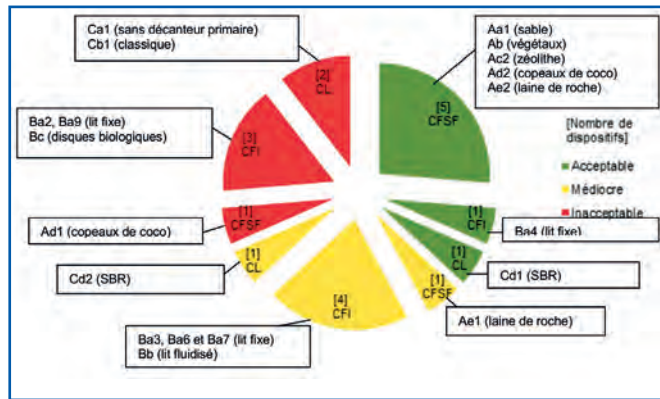


Figure 2: Fréquence d'entretien curatif par dispositifs.

Ces résultats posent de nombreuses questions à commencer par celles concernant la valeur à accorder à l'agrément, de nombreux dispositifs "agréés" n'apportant pas, et parfois loin de là, la preuve de leur efficacité.

Or, et bien qu'il soit considéré par certains professionnels comme un critère médiocre qui ne confère à tous les dispositifs agréés que la valeur du plus mauvais d'entre eux, l'agrément reste aujourd'hui la clé de voûte du marché de l'ANC...

D'autres questionnements, d'ordres techniques, devront également trouver leurs réponses pour conforter l'avenir de l'ANC. On pense par exemple aux facteurs identifiés comme influençant la qualité du traitement, tels que les qualités respectives des media dont sont composés les filtres compacts ou sur la pertinence de certains process épuratoires en cultures libres.

De même sur les délicates questions liées à l'entretien et la maintenance des installations, 63 % des dispositifs étudiés présentant une fréquence d'entretien curatif médiocre ou inacceptable...

Les résultats détaillés de l'étude sont accessibles à l'adresse : <http://cemadoc.irstea.fr/cemoa/PUB00054553>. ■

## Entretien avec Catherine Boutin : « Ces résultats posent de nombreuses questions »

**L'étude nationale publique sur le suivi in situ des installations d'assainissement non collectif jette un doute sur l'efficacité de plusieurs filières, à commencer par la cinquantaine de dispositifs introduits par les 650 agréments recensés au 31 décembre 2016. Dans quelles conditions cette étude a-t-elle été réalisée? comment l'interpréter? Quels sont ses prolongements éventuels? Rencontre avec Catherine Boutin, coordinatrice de l'étude pilotée par Irstea.**

**L'eau, L'Industrie, Les Nuisances: Quelle est la genèse de l'étude et dans quel contexte a-t-elle été réalisée?**

**Catherine Boutin**: Cette étude a démarré en 2011 sur l'initiative du Conseil général du Rhône qui a souhaité avoir un retour sur les installations pour lesquelles il accordait des soutiens financiers dans le cadre de leur réhabilitation. Compte tenu de la proximité et de l'intérêt d'Irstea pour l'assainissement non collectif, il nous a demandé de réfléchir à la mise au point d'un protocole de mesure de manière à apprécier leur fonctionnement. En parallèle, des questionnements de la part de l'Onema puis de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, très en pointe sur le sujet, ont conduit à déployer l'étude au niveau national, sous la coordination scientifique d'Irstea. Pilotée par le Groupe Natio-

nal Public qui réunit de nombreux acteurs en charge de l'ANC et de son contrôle, elle s'est donnée pour objectif de fournir des informations étayées sur les différents systèmes disponibles sur le marché aujourd'hui.

**E.I.N. : L'étude concerne-t-elle l'ensemble des dispositifs traditionnels et agréés?**

**C.B.**: Elle concerne les filières agréées et les filières dites "traditionnelles" à l'exception des filières non drainées qui auraient nécessité la définition d'un protocole adapté pour recueillir l'eau usée traitée. Certainement très complexe dans sa mise en œuvre, il n'aurait pas pu être déployé à l'échelle nationale. Difficilement accessibles à des SPANC ou des Conseils généraux, sa mise en œuvre se serait avérée trop coûteuse, ces dispositifs n'ont donc pas été envisagés dans cette étude.

**E.I.N. : Les résultats publiés sont assez pénalisants pour certaines filières, par exemple les microstations en cultures libres: avez-vous identifié des facteurs limitants qui pourraient expliquer certains résultats ou justifier certaines précautions d'interprétation?**

**C.B.**: Ces résultats montrent que certains dispositifs doivent évoluer. Nous avons travaillé sans a priori et sur la base d'une méthodologie

statistique éprouvée. Il y a bien sûr des éléments bien connus qui peuvent être discutés, par exemple la nature de l'effluent: en habitat individuel, les modes de vie différents font que les eaux usées issues d'une habitation donnée seront forcément différentes de celles issues d'une autre habitation. Mais le fait d'être passé par des méthodes statistiques permet de lisser ce type d'hétérogénéité et de s'affranchir des particularités susceptibles d'affecter un dispositif plutôt qu'un autre.

**E.I.N. : Justement, des réserves ont été exprimées, notamment concernant les prélèvements ponctuels jugés non représentatifs, ou sur certains paramètres comme la DCO ou les paramètres azotés jugés peu pertinents en ANC....**

**C.B.**: Lorsque l'on effectue un prélèvement sur 24 heures, on dispose d'une image fine de l'émission pendant une durée de 24 heures. Un prélèvement ponctuel est lui représentatif de l'immédiateté du prélèvement. Il est évident que ces deux types de prélèvements ne répondent pas à la même question. Les différences d'évaluation dépendent également du temps de séjour et du lissage hydraulique dans les ouvrages. L'outil de traitement des données que nous avons développé analyse l'impact de deux différents modes de prélèvements



# RÉDUCTION DES CHLORATES DANS L'ALIMENTATION

## LE CHLORE GAZEUX, SOLUTION POUR LA DÉSINFECTION



La détection de chlorate dans certains groupes d'aliments constitue un risque potentiel pour la santé. Une des sources de chlorate est l'eau utilisée pour la transformation et le lavage des aliments.

### ► LA JAVEL, SOURCE DE CHLORATE

L'eau de Javel est un produit instable dans le temps. Sa dégradation entraîne la formation de chlorate.

### ■ CHLORE GAZEUX

- Ne génère pas de chlorate
- Bactéricide, fongicide et virucide
- Économique

### ■ MANIPULATION SÉCURISÉE

- Chloromètre de sécurité
- Armoire de sécurité chlore
- Faible manipulation

### ■ FACILITÉ D'EXPLOITATION

- Régulation automatique
- Faible maintenance





■ **Alfa Laval:** Alfa Laval, leader mondial de la fourniture d'équipements spécialisés et de solutions globales d'ingénierie dans les domaines de l'échange thermique, la séparation et le transfert de fluides, a nommé Jean-Jérôme Semat au poste de Président d'Alfa Laval France et Afrique du Nord & de l'Ouest. Cette entité commerciale est en charge de la commercialisation des équipements, solutions et service du groupe Alfa Laval sur le marché français et dans plus de vingt-cinq pays en Afrique.

■ **Saur:** Pour mener à bien son nouveau projet stratégique « Initiative 2022 », la gouvernance de Saur évolue: Anne-Laure Duvaud a été nommée Directrice juridique, Emmanuel Vivant a été nommé Directeur international et Vincent Lauriat a été nommé Directeur des systèmes d'information. Louis-Roch Burgard, Président exécutif de Saur, pilote directement les activités Eau France en s'appuyant sur trois directeurs délégués et le directeur exploitation et transformation digitale. Bénédicte Souplet (directrice juridique) et Roland Morichon (directeur général adjoint Eau France) quittent leurs fonctions au sein de Saur. À compter du 13 septembre 2017, le comité exécutif de Saur réunit donc les personnalités suivantes:

Louis-Roch Burgard, Président exécutif  
Hugo Bardi, Directeur général Stereau  
Xavier Boulat, Directeur général adjoint finances, juridique et systèmes d'information  
Pierre Casteran, Directeur délégué Eau France - Ile-de-France & Nord  
Thierry Chatry, Directeur délégué Eau France - Ouest  
Jean-Luc Deleau, Directeur délégué Eau France - Sud  
Anne-Laure Duvaud, Directrice juridique  
Michel Fourré, Directeur développement international  
Vincent Lauriat, Directeur systèmes d'information  
Christophe Piednoël, Directeur communication, relations institutionnelles et marketing  
Jean-Damien Pô, Directeur ressources humaines, stratégie et prospective  
Frédéric Renault, Directeur innovation digitale  
José-Luis Rubio, Directeur Espagne  
Christophe Tanguy, Directeur exploitation et transformation digitale  
Stéphanie Thomazeau, Directrice financière adjointe  
Emmanuel Vivant, Directeur international

■ **Valbio:** François-Xavier Dugripion rejoint le Groupe Valgo en tant que Directeur Général de Valbio, spécialisé dans la méthanisation et l'épuration des effluents pour l'industrie agroalimentaire et le monde agricole.

■ **DDCS du Puy-de-Dôme:** Hélène Roy-Marcou, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale, est nommée directrice départementale adjointe de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme à compter du 18 septembre 2017

■ **DDTM des Pyrénées-Atlantiques:** Philippe Junquet (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

■ **DDPP de Haute-Garonne:** Elisabeth Rouault-Hardoin, directrice départementale de 1<sup>ère</sup> classe de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, est nommée directrice départementale adjointe de la protection des populations de Haute-Garonne à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

sur la distribution statistique des paramètres étudiés. L'outil statistique n'a pas identifié d'impact du mode de prélèvement lors de l'analyse à l'échelle des filières et des dispositifs.

Sur les paramètres étudiés, nous nous sommes basés sur la réglementation existante, c'est-à-dire que nous avons adopté les valeurs s'attachant aux installations supérieures à 20 EH, et lorsqu'elles n'existaient pas, nous avons pris les valeurs inférieures aux 20 EH sur plateforme. Quant aux paramètres azotés, ils n'ont pas de valeur réglementaire, sauf dans les cas particuliers, et nous savons pertinemment qu'ils sont essentiellement utilisés en zones sensibles. Nous n'avons utilisé ces paramètres qu'en tant qu'indicateurs des processus de dégradation des fractions azotées.

**E.I.N.:** Certains dysfonctionnements ne sont-ils pas imputables à des dispositifs situés en amont des technologies mises en cause comme par exemple une fosse septique?

**C.B.:** Les dispositifs étudiés l'ont été dans leur globalité. Nous avons

tenu compte de potentiels dysfonctionnements touchant des équipements situés à l'aval des dispositifs étudiés, comme par exemple des pompes de relèvement des eaux usées traitées.

**E.I.N.:** Les résultats de cette étude peuvent-ils être extrapolés pour apprécier, par exemple, l'efficacité du parc national?

**C.B.:** Non, en aucun cas. Personne ne connaît aujourd'hui précisément la nature des dispositifs installés au niveau national en assainissement non collectif. Or, si l'on voulait utiliser les résultats de l'étude pour extrapoler à l'échelon national, il faudrait comparer la répartition des différents types de dispositifs étudiés avec ceux en cours de fonctionnement sur notre territoire. De plus, l'étude concerne un parc d'équipements relativement jeune, moins de 4 ans, ce qui n'est sans doute pas le cas du parc national.

**E.I.N.:** Les résultats publiés semblent conforter les filières traditionnelles, notamment les filtres à sable mis en œuvre depuis des décennies, au détriment de filières

**pourtant agréées... Qu'est-ce que ça dit de la valeur des agréments distribués ces dernières années?**

**C.B.:** Ces résultats posent de nombreuses questions dont vont s'emparer les commanditaires de l'étude.

**E.I.N.:** Quelles sont les éventuels prolongements de cette étude?

**C.B.:** Le suivi des dispositifs s'est achevé à la fin de l'année dernière. Nous avons arrêté l'acquisition de données au tout début de cette année pour disposer d'un jeu de données consolidé et passer à la phase de traitement. Notre mission s'arrête là.

Ce travail a mobilisé de nombreux partenaires dans le cadre du Groupe National Public parmi lesquels le Ministère de la Transition écologique, l'AFB, des agences de l'eau, l'Association des maires ruraux de France, des conseils départementaux et des SPANCs. Tous, à leur échelle, ont la possibilité d'utiliser les résultats de cette étude pour faire évoluer les choses.

Propos recueillis par  
Vincent Johanet

## L'IFAA voit dans l'étude de suivi *in situ* du Groupe National Public ANC la confirmation de ses propositions

**Augmentation du niveau d'exigences du marquage CE, mise en place de critères dimensionnels minima, réflexions sur la conception des produits (volume minimum de stockage des boues), obligation d'un procès-verbal de réception des travaux, obligation du contrat d'entretien pour le propriétaire d'une filière... L'IFAA, Syndicat historique des Industries et Entreprises Françaises de l'Assainissement Autonome, voit dans l'étude de suivi *in situ* du Groupe National Public ANC la confirmation de 10 années de propositions.**

Dés 2007, l'IFAA s'est attaché à soumettre au Ministère de l'Écologie des propositions techniques pour la révision de l'arrêté relatif

aux prescriptions techniques de l'assainissement non collectif, rappellent, dans un communiqué, les professionnels de l'assainissement autonome. En 2009, l'IFAA s'est déclaré favorable à la mise en œuvre d'un protocole d'évaluation technique pour les nouveaux dispositifs d'ANC en multipliant, au cours des années suivantes, les propositions destinées à tirer vers le haut l'ensemble de la filière ANC: augmentation du niveau d'exigences du marquage CE, mise en place de critères dimensionnels minima, réflexions sur la conception des produits (volume minimum de stockage des boues), obligation d'un procès-verbal de réception des travaux, obligation du contrat d'entretien pour le propriétaire d'une filière... etc. Entre 2008 et 2014, les industriels se sont engagés dans l' "Étude

du Tarn", portant sur la mise en œuvre et le suivi en conditions réelles de 66 installations d'ANC installées chez des particuliers. « Cette étude conclut à la nécessité d'une formation minimale des propriétaires et d'une visite d'entretien au moins annuelle, rappelle l'IFAA. L'entretien des préfiltres des FTE doit, quant à lui, être effectué tous les 6 mois et des contrats d'entretien adaptés doivent être mis en place, quel que soit le type de filière (traditionnelle ou agréée) ». Les industriels déclarent donc se tenir à la disposition des Ministères de la Transition Écologique et de la Santé « pour élaborer ensemble, et rapidement, des propositions et des actions concrètes pour le développement d'un Assainissement Non Collectif pérenne et de qualité ». ■